**Responsable du service de Police Municipale**

**Définition du Poste :**

L’agent participe à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique.

Il dirige et coordonne le service de Police Municipale. Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Développe une relation de proximité avec la population.

Il participe aux actions de prévention et de répression avec l’équipe.

**Place dans l’organigramme :**

L’agent est placé hiérarchiquement sous l’autorité de la Directrice Générale des Services.

En sa qualité d’APJ, placé sous l’autorité judiciaire du Maire et de l’Adjoint à la sécurité, de l’OPJ compétent et du Procureur de la République.

**Missions :**

1 – Techniques, spécifiques au métier

* Organisation du service Police Municipale
* Encadrement et animation de 2 agents de police municipale
* Mise en œuvre et suivi de l’activité du service
* Supervision des activités liées à l’application des règles relatives au port, au transport, au lieu de détention des armements, à la formation au tir et au maniement des armes.
* Commandement et coordination des interventions de police municipale
* Organisation des actions de prévention, de dissuasion et de répression
* Supervision de la gestion de la régie d’Etat, des amendes forfaitaires et des consignations
* Gestion de la fourrière animale et véhicules
* Gestion des objets trouvés
* Coordination du CSU
* Suivi du Plan Communal de Sauvegarde
* Pilotage du système de vidéo-surveillance (en lien avec le prestataire)
* Gestion de l’interface avec la population
* Gestion et contrôle des procédures administratives

2 – Transverses

* Veille et observation sectorielle
* Elaboration et suivi du budget du service
* Rédaction des courriers et arrêtés de police

3 – Participation aux actions de prévention et de répression avec l’équipe

* Ilotage, surveillance de la voie publique
* Verbalisation
* Surveillance aux entrées et sorties des écoles
* Rendre compte par écrit de tout fait survenu sur le territoire communal

4 – Participation aux cérémonies officielles et à certaines manifestations de la collectivité

**Liens fonctionnels :**

* Echanges très réguliers avec l’adjoint délégué à la sécurité et la Directrice Générale des Services
* Collaboration avec l’ensemble des chefs de service de la collectivité, et particulièrement avec le Directeur des Services Techniques
* Coopération avec les services de Gendarmerie et les polices municipales des communes limitrophes et celles membres de Pays de l’Or Agglomération
* Participation aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance

**Cadre statutaire :**

* Filière : Sécurité
* Grade : Brigadier Chef Principal de Police Municipale
* Temps d’emploi : Temps complet

**Compétences et connaissances souhaitées :**

* Cadre règlementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique
* Environnement territorial : organisation et fonctionnement
* Procédures et habilitations pour l’armement
* Cadre règlementaire de la vidéo-protection
* Procédures administratives
* Prérogatives de la police municipale
* Techniques et procédures de gestion de crise
* Logiciels métier
* Capacités rédactionnelles

**Conditions d’exercice :**

* Déplacements constants sur la commune
* Présence par tout temps à l’extérieur
* Horaires : 8H – 12H / 16H – 19H du lundi au vendredi
* Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des évènements (soirées, week-ends, jours fériés, nuits)
* Bonne condition physique souhaitée
* Grande disponibilité
* Port de l’uniforme obligatoire
* Permis de conduire indispensable

Candidature à retourner avant le (délai de 1 mois) A renouveler si nécessaire

Pièces à joindre à la candidature :

* CV, lettre de motivation, dernier arrêté de situation administrative le cas échéant
* Copie du dernier diplôme